

DEKAFINISHER

Fiche de données de sécurité de base de la société DINOL GmbH, D-32676 Lügde,

« Dekafinisher » Adaptation aux dispositions légales suisses

SECTION 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit : Dekafinisher

Identifiant unique de la formulation (UFI) pour les préparations :

1.2 Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange
Modificateur de surface

1.3 Détails sur le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur

Easy to camp AG

Bernstrasse 115

3613 Steffisburg

Suisse

+ 41 33 437 74 38

E-mail : info@easytocamp.ch

Service fournissant les informations

E-mail de la personne compétente

responsable de la fiche de données de sécurité

info@easytocamp.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique

Freiestrasse 16, 8032 Zurich

Tél. : 0041 (0)44 251 51 51

Numéro d'urgence : 145 (24 h)

www.toxi.ch

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.2. Classe de stockage LK 10/12 (liquides ininflammables) (stockage de substances dangereuses ; guide 2018)

Un guide sur le stockage des substances dangereuses est disponible sur le site web :

www.kvu.ch/de/arbeitsgruppe

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres à surveiller**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs CH-MAK, liste SUVA 2021)

Alcools C12-14	CAS 68891-38-3	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

Acides sulfoniques C 14-17-sec alcane, sels de sodium	CAS 97489-15-1	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

8.2

Protection respiratoire : Non nécessaire. Assurer une ventilation suffisante
Protection oculaire selon EN 166
Protection des mains selon EN 374

SECTION 13 Informations relatives à l'élimination**13.1 Procédés de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales en vigueur doivent être respectées. Ordonnance technique sur les déchets (RS 814.600), circulation des déchets (RS 814.610), ordonnance du DETEC sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

13.1.1 Procédure « recommandée » :

Retourner au point de vente ou remettre au centre de collecte des déchets spéciaux. Ne pas jeter dans les eaux ou les égouts.

13.1.2 Procédure « Code CH-Abfallverzeichnis VEVA »

07.06.99 Déchets non mentionnés ailleurs

15.01.02 Emballages en plastique

13.4 Procédure « Emballages non nettoyés »**Recommandation**

Rendre les emballages/récipients/boîtes partiellement vides au point de vente ou les remettre au centre de collecte des déchets spéciaux.

Élimination conformément aux prescriptions officielles cantonales

SECTION 15 Dispositions légales**15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement / législation spécifique applicable à la substance ou au mélange**

Les mélanges sont soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à l'Ordonnance sur les produits chimiques (OChem), RS 813.11, et au règlement CE 1272/2008.

Loi sur les produits chimiques (RS 813.1)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)

Ordonnance du DETEC sur les listes relatives aux mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018)

Stockage

Stockage de substances dangereuses / Guide pratique (services spécialisés dans l'environnement) LGK NG

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (RS 822.115 ; ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; (RS 822.115.2) Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes)

Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52) non concernée

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610

Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation de sécurité.

SECTION 16 Autres informations**Remarques :**

La classification et l'étiquetage du mélange sont indiqués dans la section 2.

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base des réglementations européennes en vigueur. Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle de propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ni transférées à d'autres produits. La reproduction à l'identique est autorisée.

Abréviations

BAT	Valeurs biologiques tolérables
UE	Union européenne
KZGW	Valeur limite à court terme
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.

Classification du mélange selon le règlement 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement CE n° 1272/2008

Adaptation à la législation suisse :

Reach Consulting H. Reust Co
Dr Heinz Reust
Salinenstrasse 36
CH-4052 Bâle / Suisse
+41 78 865 02 44
+41 61 312 24 62
reustconsulting@gmail.com

Société Chimeco
François Zosso
Rue Viollier 5
1207 Genève
+41 76 224 10 33
+ 41 22 736 15 62
francois.zosso@chimeco.ch

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEKAFINISHER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Modificateur de surface

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH
Rue: Pyrmonter Strasse 76
Lieu: D-32676 Luegde
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980
e-mail: msds@dinol.com
Interlocuteur: Labor
Service responsable: msds@dinol.com

Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sodium salts			1 - < 5 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			1 - < 5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 2 de 11

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sodium salts	1 - < 5 % %
		dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10	
97489-15-1	307-055-2	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	1 - < 5 % %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 15 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 15	

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau en aérosol, Poudre d'extinction, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 3 de 11

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 4 de 11

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Gel, Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sodium salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	175 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	52 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1650 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/personne/jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/personne/jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,1 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sodium salts	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,9168 mg/kg
Sédiment marin		0,09168 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10000 mg/l
Sol		7,5 mg/kg
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	
Eau douce		0,04 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,4 mg/kg
Sédiment marin		0,94 mg/kg
Intoxication secondaire		53,3 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		600 mg/l
Sol		9,4 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Protection respiratoire

Non indispensable.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 6 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	fruité
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C
Inflammabilité	
solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	>100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	7-9
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,027 g/cm³
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

DIN 51757

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
non applicable	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
non applicable	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 7 de 11

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire, Gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 33333,3 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sodium salts				
	orale	DL50 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rat		
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 8 de 11

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sodium salts			
	OECD TG 301 A	70%	28	
	leicht abbaubar			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 9 de 11

Information supplémentaire

Le produit ne doit pas être déchargé dans les cours d'eau sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDD des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDD des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0,0 %
0,0 g/l

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAFINISHER

Date de révision: 06.03.2023

Code du produit: 80300

Page 11 de 11

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)